

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

# La Marseillaise du Député Jérôme Rivière

- Politique -

Date de mise en ligne : dimanche 11 septembre 2005



Nice Premium



En début d'année, les Députés ont adopté l'amendement déposé par Jérôme Rivière, Députés de la première circonscription de Nice, visant à inscrire obligatoirement l'apprentissage de l'hymne national dans les établissements du premier degré.

Cet amendement s'inscrit dans la volonté du projet de loi d'orientation de réaffirmer le rôle primordial de l'école dans la transmission des valeurs de la République.

Enfin, l'enseignement de La Marseillaise à l'école participe à répondre à l'enjeu de l'assimilation des populations extérieures venues sur le territoire national. Il s'agit cette fois de faire partager les valeurs de notre pays à ceux qui veulent s'y établir.

Cet amendement a été déposé dans le cadre du débat du projet de loi sur l'Avenir de l'école.

Nice Première a rencontré le Député Jérôme Rivière qui a répondu à nos questions sur l'arrivée de notre hymne national dans les écoles françaises.



**M. Le Député, vous êtes à l'origine du retour de la Marseillaise dans les écoles françaises. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?**

Il y a trois ans l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi Perben a créé un délit d'insulte publique au drapeau et à la Marseillaise pouvant être sanctionné par une amende dont le montant maximal est de 7500 euros. C'est une excellente mesure, et j'espère que ce délit sera retenu pour sanctionner l'acte imbécile commis il y a quelques jours à Saint Blaise.

La création de ce délit était un premier pas, mais il me semblait indispensable d'enseigner à tous l'hymne national qui, il est bon de le rappeler, figure dans la Constitution française.

### **Qu'est ce qui vous a donné l'idée de proposer ce projet de loi ?**

Il est vrai qu'en plus de ce sentiment, il me semble indispensable que chacun connaisse les paroles de la Marseillaise, son histoire, et les raisons pour lesquelles ce chant est un symbole des valeurs de la République. J'ai pu constater que de nombreux enfants ne connaissaient pas le chant tout autant que les raisons de son existence.

De façon anecdotique, j'avais à l'époque été marqué par un jeune filleul de 8 ans qui entendant la Marseillaise à l'occasion d'une manifestation s'était tourné vers moi en me disant « tu entends, c'est la chanson du football ». Il m'est apparu indispensable de rendre l'enseignement de la Marseillaise obligatoire.

### **Comment doit être organisé cet apprentissage ?**

A chacun sa fonction. Les Députés à mon initiative ont rendu cet enseignement obligatoire, mais il ne nous a pas semblé utile d'en préciser la forme. L'Education Nationale avec tous ces corps, avec les professeurs des écoles dont c'est la fonction, mettra en oeuvre, avec intelligence et bon esprit j'en suis certain, le texte de la loi.

### **Que pensez-vous de cette rentrée 2005 ?**

En dépit de quelques fermetures de classe, je constate que cette rentrée s'est plutôt bien déroulée. Je suis allé à la rencontre des équipes pédagogiques et des parents d'élèves d'un certain nombre de collèges et d'écoles primaires, je n'ai pas été saisi d'incident majeur.

### **Et enfin, quelle est l'actualité du Député de la première circonscription niçoise ?**

Visites dans les quartiers des 4 cantons qui composent la circonscription pour rencontrer les habitants et commerçants, mais également les responsables et les bénévoles des associations qui animent la ville, afin de préparer la nouvelle session parlementaire.

Fin septembre, j'aurai aussi le plaisir d'annoncer conjointement avec les services de l'Etat la concrétisation d'un projet concernant l'insertion de personnes atteintes d'un handicap pour lequel je me bats depuis un peu plus d'un an et qui faisait défaut dans notre département.

Je me prépare également à rapporter au Parlement, le budget des crédits d'équipement des forces du Ministère de la Défense.